

# Commune de VIS-EN-ARTOIS

## Création du réseau de collecte des Eaux Usées

## Renouvellement du réseau d'eau potable et des ses branchements



Réunion du 06 Avril 2023

# I-Chantier d'assainissement eaux usées Informations générales

- **Maîtrise d'Ouvrage:** Noréade WASQUEHAL  
(financement, études)  
(M. DELOFFRE- 03 20 66 43 43)
- **Maîtrise d'Œuvre:** Noréade Centre de Pecquencourt Sud  
(Suivi des travaux, exploitation des ouvrages )  
Prise de RDV au 03.27.99.80.20
- **Entreprise titulaire:** BALESTRA TP





# Nature des travaux

(réalisés en domaine public)



# Assainissement

- 1400 ml de réseaux gravitaires Eaux usées
- Raccordement de 88 habitations

une boîte de branchement eaux usées devant chaque habitation





# Nature des travaux

(réalisés en domaine public)

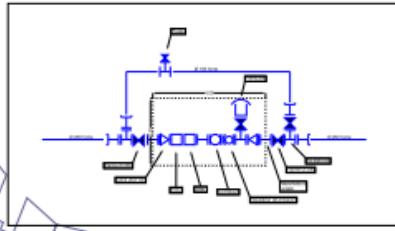
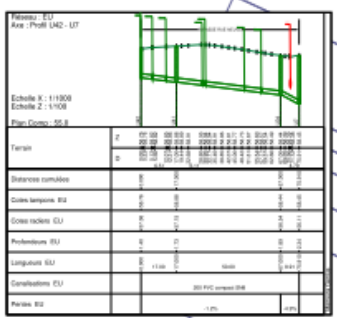
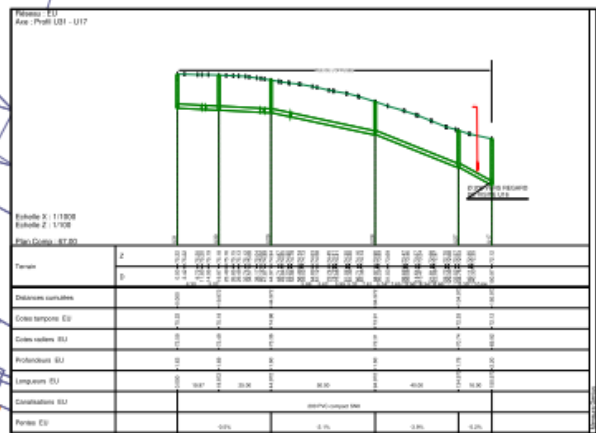
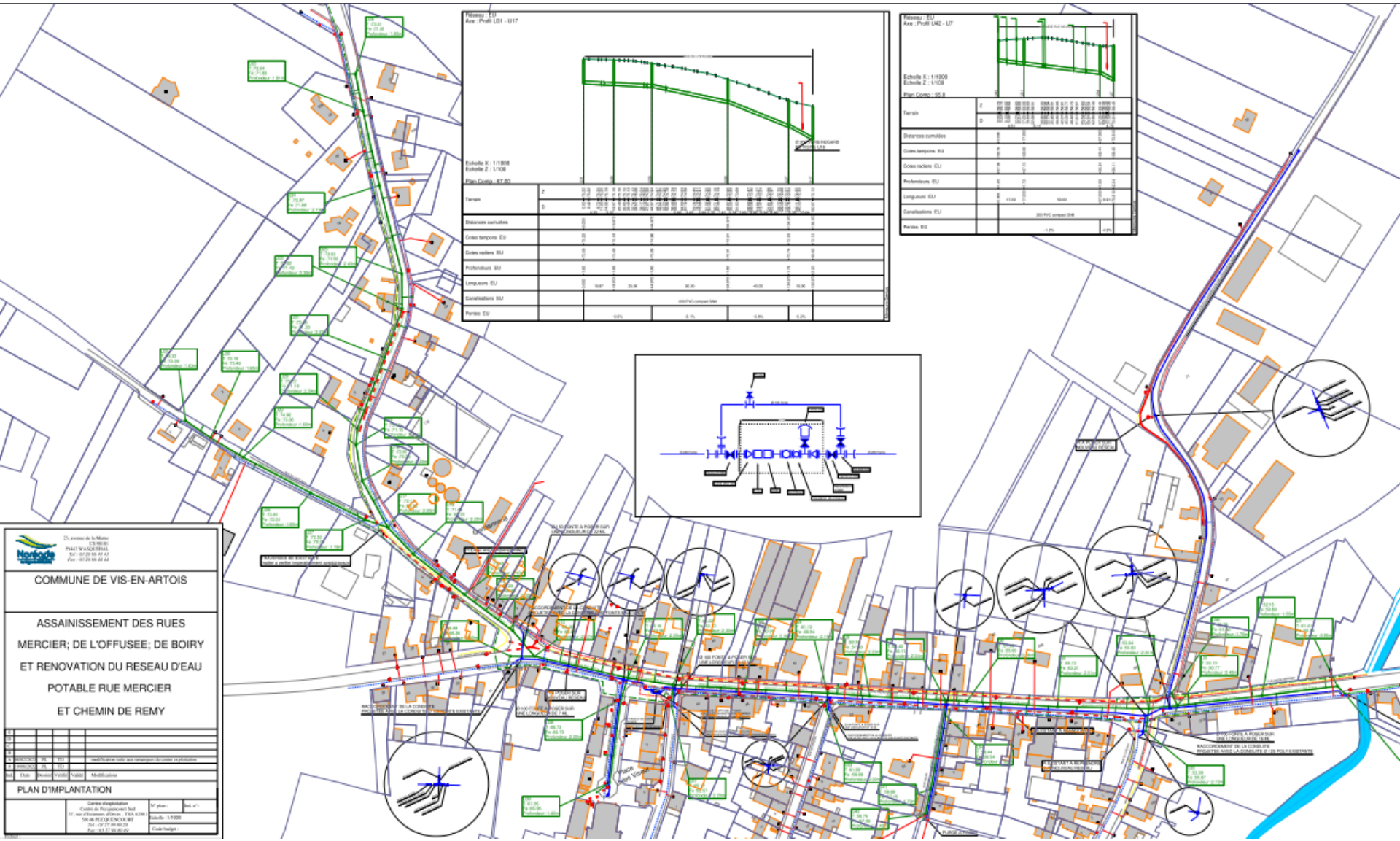


## Eau potable

- 1200 ml de canalisation sous pression
- Raccordement de 63 habitations







**Logo Norda**  
 23, avenue de la Mairie  
 CS 86810  
 94471 NOGENT-SUR-MER  
 Tél : 01 20 99 41 41  
 Fax : 01 20 99 41 41

**COMMUNE DE VIS-EN-ARTOIS**

**ASSAINISSEMENT DES RUES  
 MERCIER; DE L'OFFUSEE; DE BOIRY  
 ET RENOVATION DU RESEAU D'EAU  
 POTABLE RUE MERCIER  
 ET CHEMIN DE REMY**

N°	Date	Modif.	Par	Validé	Modifications

**PLAN D'IMPLANTATION**

Client	Commune de Vis-en-Artois	N° plan	BT 00
Projet	Assainissement des rues Mercier, de l'Offusée, de Boiry et rénovation du réseau d'eau potable rue Mercier et chemin de Remy	Date	1/2024
Projetant	NORDA	Code	

## Les étapes d'un chantier :

- Réalisation d'un constat d'huissier avant le démarrage des travaux
- Réalisation des investigations complémentaires (sondages, marquage/piquetage...) et installation de chantier
- Pose du réseau et réalisation des branchements  
une boîte de branchement supplémentaire (Eaux usées) par habitation
- Réalisation des contrôles  
(compactage, inspection TV, étanchéité)
- Réfections des voiries et trottoirs



# L'organisation du chantier

- Les travaux de pose de canalisation en chaussée seront réalisés à l'avancement (atelier de 50 à 100 mètres).
- Lors de la phase de création des branchements, des ouvertures régulières seront réalisées (2 fouilles/branchement)
- Les travaux seront réalisés en route barrée et en circulation alternée
- Un chef de chantier sera présent au quotidien.





# Circulation - accès

➤ L'accès à chaque bâtiment, à chaque entrée sera maintenu par la mise en place de passerelles légères ou ponts lourds.



*Exemple d'aménagement pour piétons*



*Exemple de plaque acier sur tranchée pour rétablissement du passage*



# Circulation pendant les travaux

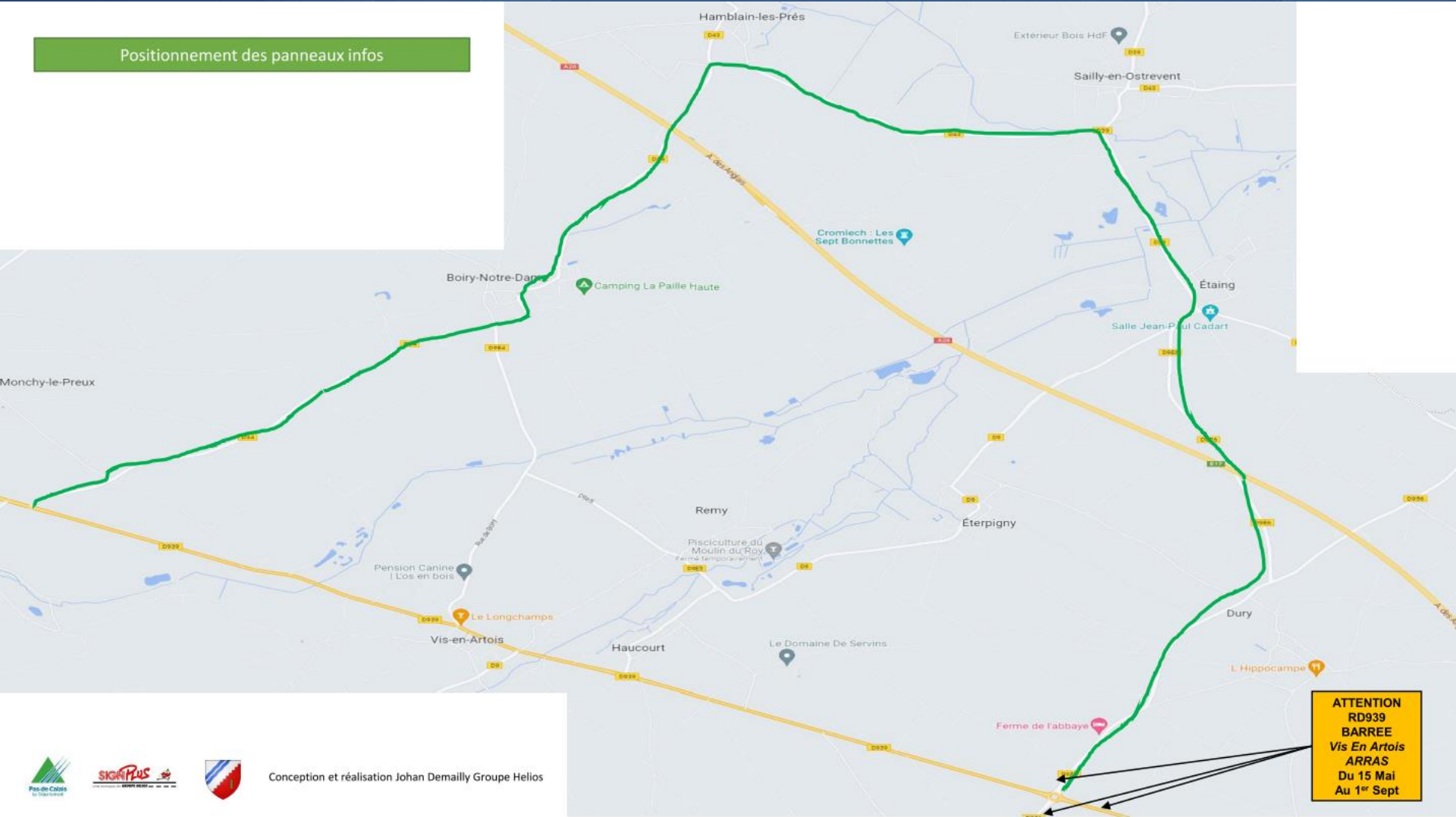
- RD 939 (du pont jusqu'à la rue de Chérisy) : un arrêté de restriction de circulation par demi-chaussée avec régulation par feux dans l'emprise du chantier avec balisage et signalisation adéquate
- RD 939 (de la rue de Chérisy jusqu'à la rue de Boiry) : un arrêté de restriction de circulation avec le maintien d'un sens de circulation (ARRAS-CAMBRAI) avec balisage et signalisation adéquate
- Rues de Boiry, de l'Offusée et de Rémy : un arrêté d'interdiction de circulation sauf riverains



# Déviation - RD 939

Déviation pour le sens CAMBRAI – ARRAS empruntera les communes de DURY, ÉTAING, SAILLY-EN-OSTREVENT et BOIRY-NOTRE-DAME

Positionnement des panneaux infos



**ATTENTION**  
RD939  
BARRE  
Vis En Artois  
ARRAS  
Du 15 Mai  
Au 1er Sept

# Planning

Le démarrage du chantier est prévu mi-Mai 2023 pour une durée prévisionnelle de 11 mois. (hors aléas)

Le phasage du chantier sera le suivant :

- 1) Rue Mercier (Assainissement + AEP) pour une durée de 4 mois
- 2) Rues de Boiry et de l'Offusée (Assainissement) pour une durée de 4 mois
- 3) Diverses impasses (assainissement + AEP) pour une durée de 1 mois
- 4) Rue de Rémy (AEP) pour une durée de 2 mois

*Toutes les durées ne sont  
données qu'à titre indicatif*

# Combien ça coûte ?

➤ *Coût total de l'opération:*

*Assainissement: 1 000 000€ H.T.*

*dont une aide de l'Agence de l'Eau*

*Subvention: 122 500 €*





# Le Raccordement au Réseau Public de Collecte des Eaux usées



## La convention entre l'Agence de l'Eau et Noréade

Noréade est partenaire de l'AEAP dans le cadre d'une convention

### Engagements :

- ✓ Prestations de conseil et de contrôle des travaux de raccordement chez les particuliers
- ✓ Versements aux particuliers des subventions liées aux travaux
- ✓ Sensibilisation, incitation au raccordement par une campagne de communication



## Pourquoi se raccorder ?

- ✓ Vous contribuez à la protection de l'environnement et de la ressource en eau
- ✓ Vous valorisez votre bien immobilier
- ✓ Vous respectez la loi (*article L.1331 et suivant du Code de la Santé Publique*) qui prévoit un raccordement obligatoire dans les 2 ans qui suivent la pose du réseau public d'assainissement collectif



Conditions du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et dans la limite des dotations annuelles

- ✓ Enveloppe annuelle de l'Agence de l'Eau Artois Picardie (PCE)
- ✓ Raccordement réalisé dans le délai de 2 ans
- ✓ Montant des travaux supérieur à 200 €





## Les conditions d'octroi des aides

- ✓ Le réseau d'assainissement situé devant l'immeuble doit aboutir à une station d'épuration
- ✓ Les immeubles doivent être achevés depuis plus de 5 ans
- ✓ La subvention est versée à celui qui paye les travaux, donc le propriétaire
- ✓ La totalité des eaux usées doit être raccordée
- ✓ Quelle que soit la nature du réseau public de collecte, les eaux usées ou pluviales doivent être séparées à l'intérieur de la propriété

**ATTENTION** ! *les travaux doivent être réalisés dans un délai de 2 ans suivant la date d'envoi de l'autorisation de rejet direct*



- ✓ Vidange, curage, rebouchage ou destruction de fosse ou de puits perdu existant sauf réutilisation des eaux pluviales
- ✓ La tranchée et la canalisation nécessaires au raccordement des eaux usées
- ✓ Raccordement des eaux pluviales par une conduite spécifique
- ✓ Maintien d'une ventilation haute du réseau d'eaux usées
- ✓ Relèvement des eaux usées, fonçage
- ✓ La cuvette de WC avec chasse d'eau installée à l'intérieur du logement
- ✓ Ouvrage de traitement préalable spécifique: bac dégraisseur, déshuileur



## EN COURS DE REVISION

Conditions du 11ème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et dans la limite des dotations annuelles

Le montant de l'aide est de 50 % plafonné à :

- 1 300 € pour un raccordement simple, soit 2 600 € de travaux
- 3 800 € pour un raccordement complexe soit 7 600 € de travaux (avec pompe de relevage, forage sous l'habitation...)
- 800 € pour la gestion des Eaux Pluviales (récupérateur d'eau de pluie...)



- ✓ Les travaux peuvent être réalisés par un artisan
- ✓ Vous pouvez réaliser vos travaux vous-mêmes : l'achat de matériaux ou la location de matériel vous seront subventionnés !\ facture nominative pas de ticket de caisse
- ✓ Les travaux doivent être réalisés dans les règles de l'art (un contrôle sera réalisé à la fin des travaux)
- ✓ Les aides seront versées sur la base de justificatifs (factures acquittées)








## Différentes étapes :

- ✓ Visite du conseiller assainissement de Noréade (diagnostic des installations d'assainissement, conseils techniques et financiers)
- ✓ Envoi par Noréade de l'autorisation de rejet direct avec un délai de 2 ans pour le raccordement
- ✓ Réalisation de devis (consultation des artisans)
- ✓ Envoi du devis à Noréade avec travaux prévus dans un délai de 2 mois
- ✓ Accord sur le bénéfice de la subvention sous condition de délai

**ATTENTION !** *les travaux ne doivent pas être engagés avant l'accord de Noréade sur le devis*

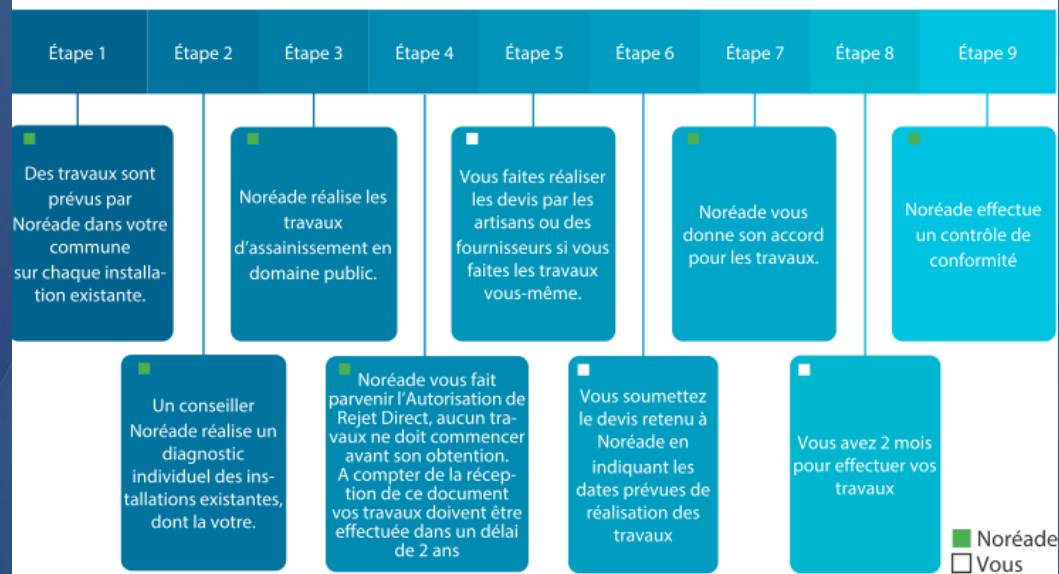
## Différentes étapes (suite) :

-  Réalisation des travaux ou achat des matériaux
-  Contrôle de la conformité des travaux de raccordement  
Paiement de la PFAC (241,29 € pour un logement existant)
-  Versement des aides par Noréade



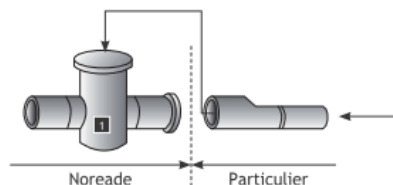
## Des travaux d'assainissement vont débuter prochainement dans votre commune

Les travaux de raccordement des habitations en terrain privé sont à la charge des propriétaires, et des aides financières peuvent être accordées sous certaines conditions. Faisons un état des lieux des grandes étapes amenant au raccordement.



Attention ces étapes concernent uniquement les immeubles de plus de 5 ans.

### Raccordement sur une boîte de branchement



1 Obligation de se raccorder comme indiqué ci-dessus

## 1. Informations sur le branchement d'eau potable

Le branchement est la partie de l'installation allant du réseau de distribution d'eau potable jusqu'au compteur. Il permet l'alimentation de votre habitation en eau potable.

**Un branchement d'eau potable est constitué :**

- de la prise d'eau de la conduite de distribution publique ;
- du robinet d'arrêt sous bouche à clef ;
- de la canalisation ;
- du robinet avant compteur.



## 2. Les travaux

**Nous réalisons les travaux de rénovation de branchement :**

- le terrassement ;
- la pose de canalisation en domaine public et la rénovation du branchement jusqu'au compteur existant ;
- la pose de la fosse de comptage incongelable dans votre propriété privée ;
- la pose du compteur et des accessoires ;
- la remise en état des sols.

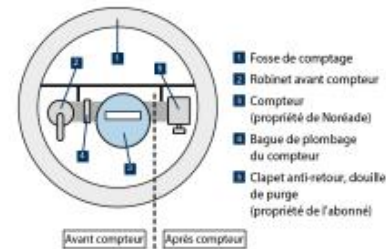


## 3. Nous sommes responsables :

- de la canalisation située en domaine public ;
- du robinet avant le compteur d'eau ;
- de la conformité réglementaire des compteurs d'eau ;
- de la pose systématique d'un clapet anti-retour : dispositif de protection contre les retours d'eau, adapté pour des usages domestiques (cuisine, hygiène).

**Et pour votre confort ...**

- de l'installation de la fosse de comptage incongelable protégeant le compteur contre les effets du gel en limite de propriété ;
- de la mise en place de la radio-relève, permettant la lecture à distance par Noréade de votre consommation d'eau.



### Entretien votre canalisation

Pour protéger la canalisation du gel, il vous suffit d'installer un robinet d'arrêt sur les installations extérieures, et, en hiver, de les purger pour que l'eau stagnante ne gèle pas.

### La conformité de votre réseau privatif

Si vous êtes équipé d'un puits ou d'un système de réutilisation d'eau de pluie, le cadre réglementaire interdit de le relier aux installations raccordées au réseau public.

### Votre abonnement au service d'eau après les travaux

Il est important de souligner que ces travaux, pris en charge par Noréade ne modifieront en aucun cas votre abonnement auprès de nos services. Les conditions tarifaires resteront inchangées.





N° d'affaire

CONSTRUCTION DE BRANCHEMENT PARTICULIER

### Lieu des travaux

Nom :

Prénom :

Adresse : N° Rue

Commune

Tél :

### Coordonnées du propriétaire

Nom :

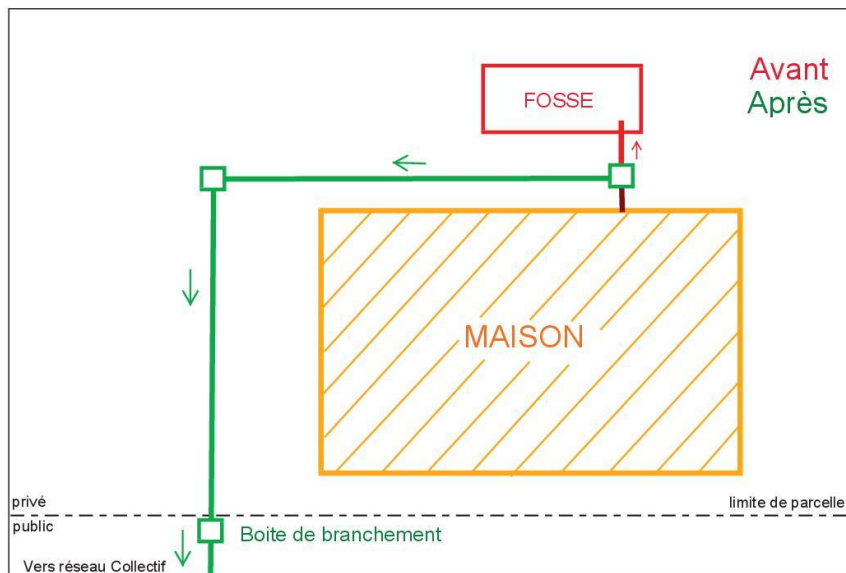
Prénom :

Adresse : N° Rue

Commune

Tél :

### Emplacement de la boîte de branchement



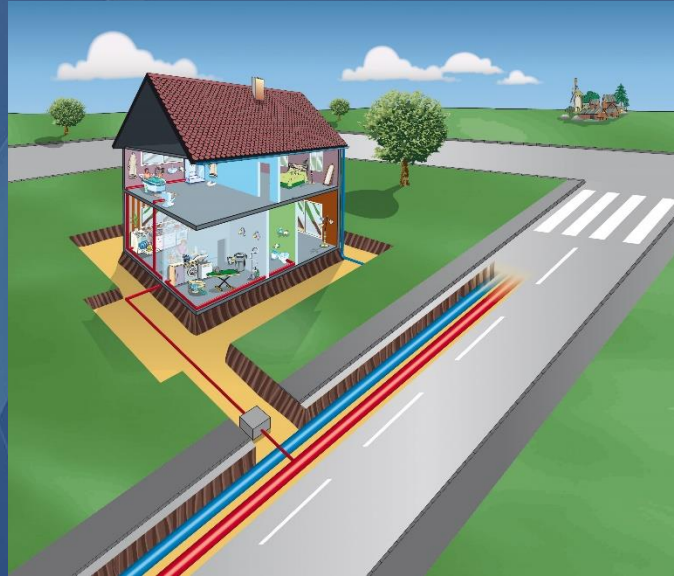
Je souhaite que la boîte de branchement assainissement mise à disposition par Noréade soit implantée en domaine public avec une profondeur (sous réserve de contraintes techniques) de :(\*) conformément au croquis ci-dessus. Je reconnais avoir pris connaissance des modalités (voir verso) de bon raccordement.

Date :

Signature du propriétaire précédée de "lu et approuvé" :

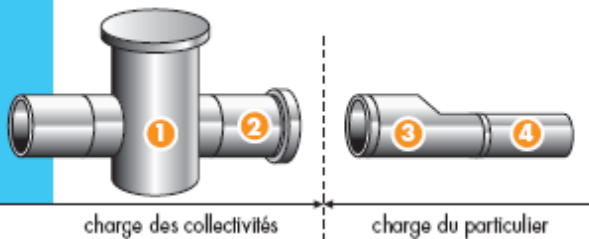
(\*) : à compléter

# Comment se raccorder ?



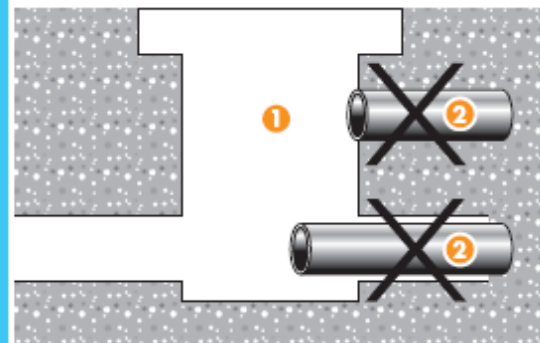
## RACCORDEMENT SUR UNE BOÎTE DE BRANCHEMENT (CAS LE PLUS COURANT)

- 1 Boîte de branchement (ou regard de façade)
- 2 Manchon intermatériau Ø150/160mm si boîte de branchement en fonte
- 3 Réduction PVC Ø160mm/Ø100mm
- 4 Tuyau PVC Ø100mm

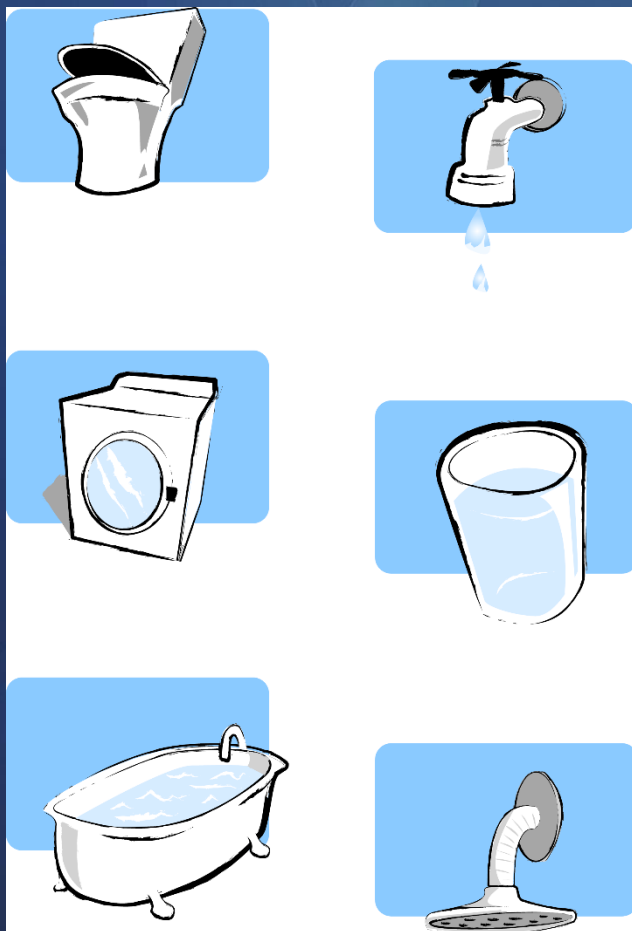


## RACCORDEMENT SUR UNE BOÎTE DE BRANCHEMENT (CAS NON CONFORME)

- 1 Boîte de branchement (ou regard de façade)
- 2 Tuyau PVC Ø100mm



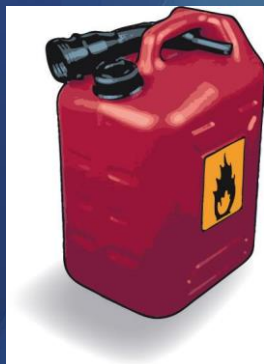
## Ce qu'on peut rejeter dans le réseau de collecte des eaux usées :



Les eaux usées domestiques de l'habitation : WC, salle de bains, lave-linge, lave-vaisselle, cuisine, évier



Ce qu'on ne peut pas rejeter dans le réseau de collecte des eaux usées :



déchets, ordures ménagères,  
graisses, huiles de friture et de  
vidange, hydrocarbures, gasoil,  
antibiotiques, produits toxiques,  
lingettes



## *Nuisance des lingettes sur le traitement des eaux usées*

- ✓ Problèmes récurrents de maintenance des pompes à cause de lingettes jetées par les usagers dans les WC.

*Les lingettes n'ont pas le temps de se dégrader entre la cuvette des WC et la station d'épuration. Quand elles arrivent, elles forment des filasses qui s'entortillent sur les tamis, les colmatent et bouchent les pompes. Pendant ce temps, les eaux usées partent polluer le milieu naturel sans avoir été traitées.*

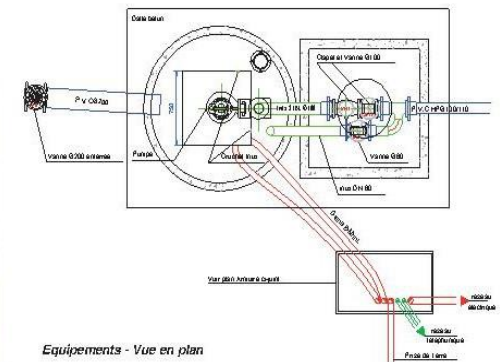
- ✓ Biodégradable ou pas, c'est à la poubelle que doit finir une lingette jetable



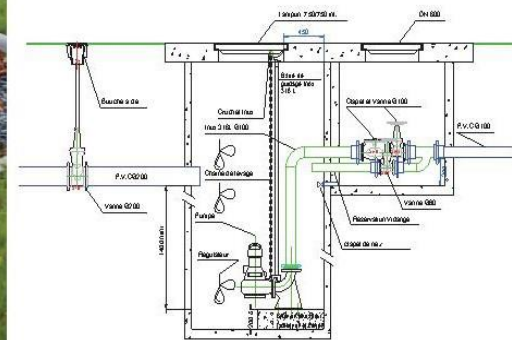
*Exemple de pompe endommagée et de pompe normale*



# Station de Refoulement



Equipements - Vue en plan



Equipements - Coupe de principe



MERCI  
DE VOTRE  
ATTENTION

